

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par vidéoconférence le mercredi 7 avril 2021 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Pierre Laramée, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Le conseiller M. Jeannot Émond est absent.

2021-04-R5805 Ouverture de la séance par vidéoconférence

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire ce mercredi 7 avril à 19 heures par voie vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette vidéoconférence : Le Maire M. Neil Gagnon et les conseillers Messieurs Patrick Feeny, Pierre Laramée, Jean-René Martin et Yvan St-Amour. Chacune de ces personnes se sont identifiées individuellement.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie vidéoconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

Adoptée.

2021-04-R5806 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2021
4. Période de questions
 1. Demande d'installation de dos d'âne – rue Cécile

Administration générale

- 100.1 ADMQ – Grande webdiffusion (congrès virtuel)
- 100.2 WEB Action – Proposition refonte du site Web
- 100.3 La note verte – Campagne de financement

Conseil municipal

- 110.1 SOPFEU – Maintien base principale sur le territoire de la MRCVG
- 110.2 Adoption Règlement 2021-013 Ajouts d'usages

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payés, à payer et salaires au 31 mars 2021

Sécurité publique

- 200.1 Ville de Maniwaki – Pincés de désincarcération 2021

Voirie

- 300.1 Michel Lacroix construction (Avis d'ouverture de chantier et échéancier)
- 300.2 Travaux programme TECQ – Date de rencontre de démarrage des travaux
- 300.3 Engagement inspecteur municipal pour 2021
- 300.4 Demande citoyen – vente terrain lot no : 2 982 796

Environnement

- 400.1 TDSVG – Distribution de plants de tomates
- 400.2 Soumission vidange collecte et transport boues septiques
- 400.3 MRCVG – Commande bacs pour les ICI (Institutions, Commerces et Industries)

Aménagement et urbanisme

Dépôt d'une base du règlement de zonage adapté au SADR (info)

Loisirs, Culture et bibliothèque
Correspondance officielle reçues

800.1 MRCVG – Conseil en bref – 16 mars 2021

Varia
Période de questions
Levée de la séance

Adoptée.

2021-04-R5807 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 3 mars 2021

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2021 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

ANNOTATION NO : 1

Un contribuable demande aux membres du conseil s'ils avaient l'intention d'installer un dos d'âne sur la rue Cécile afin de réduire la vitesse à laquelle les autos passent. Les membres veillent voir d'autres alternatives avant de prendre cette décision et demander une présence policière plus fréquente sur les rues de la municipalité.

2021-04-R5808 Grande web diffusion – congrès virtuel ADMQ

ATTENDU QUE le congrès annuel de l'ADMQ 2021 a été annulé cette année encore à cause de la pandémie;

ATTENDU QUE la Grande webdiffusion gestion municipale aura lieu du 15 au 17 juin prochain et que cet événement est conçu sur mesure pour les gestionnaires municipaux;

ATTENDU QUE cette présentation offrira, pas moins de 18 webinaires en 3 jours pour un coût de 399\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à participer à la Grande webdiffusion le 15, 16 et 17 juin 2021.

Adoptée.

ANNOTATION NO : 2

Les membres du conseil ont reçu une proposition exclusive aux municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau, pour la refonte de notre site Web. Cette proposition sera évaluée et la décision se prendra à une séance ultérieure.

2021-04-R5809 La note verte – campagne de sociofinancement

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de participer à la campagne de sociofinancement de La Note verte au montant de 140\$ qui sera pris à même leurs budgets discrétionnaires.

Adoptée.

2021-04-R5810 SOPFEU – OPPOSITION À LA DÉLOCALISATION DU CENTRE RÉGIONAL DE LUTTE À VAL-D'OR

ATTENDU QUE la récente décision du conseil d'administration de la SOPFEU de revoir sa structure organisationnelle, en retirant le titre de base principale de la SOPFEU à Maniwaki et en transférant la direction de cette base à Val-D'or ;

ATTENDU QUE la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) fait partie de notre patrimoine régional depuis plus de cinquante ans ;

ATTENDU QUE l'organisation des activités de patrouille sur le territoire desservi par les opérations basées à Maniwaki pourrait être optimisée sans avoir à être délocalisée ;

ATTENDU QUE comme région, nous ne pouvons nous permettre de laisser passer, encore une fois, une centralisation ou une restructuration de nos services ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud s'oppose vivement à la délocalisation du centre régional de lutte de Maniwaki et demande au ministre des Forêts et des Parcs, M. Pierre Dufour, d'intervenir afin d'empêcher tout changement à la structure qui viendrait impacter le statut actuel de la base principale de la SOPFEU à Maniwaki.

Adoptée.

2021-04-R5811 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-013 AJOUTANT LES USAGES C-3 ET S-4 À LA ZONE U-201 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO : R-04-93 ET SES AMENDEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Egan-Sud a reçu une demande d'ajouts d'usage dans la zone U-201 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation pour y permettre l'utilisation d'un établissement commercial plombier (code d'usage C3) et de l'utilisation Technique pour les équipements et bâtiments de télécommunication (code d'usage S4) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que l'ajouts de ces usages n'entraînerait pas de conséquences négatives aux zones environnantes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire amender son règlement de zonage portant le numéro R-04-93 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 20 janvier 2021 par le conseiller M. Jean-René Martin ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU' une consultation par écrit sur ce projet de règlement s'est tenue du 5 au 25 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande de participation référendaire a été soumise aux contribuables ;

A CES CAUSES, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement modificateur portant le numéro 2021-13 afin d'y inclure les usages (c3) et (S4) dans la zone U-201 ;

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 : Ajouter le code d'usage C3 (utilisation d'un établissement commercial plombier) ainsi que le code d'usage S4 (utilisation Technique pour les équipements et bâtiments de télécommunication) à la zone U-201 montré au plan de zonage numéro 78620 accompagnant le règlement de zonage numéro R-04-93 de la municipalité d'Egan-Sud ;

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Neil Gagnon
Maire

Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Avis de motion :	20 janvier 2021
Adoption 1 ^{er} projet de règlement :	20 janvier 2021
Consultation écrite :	25 février 2021
Adoption 2 ^{ième} projet de règlement :	3 mars 2021
Avis de participation référendaire :	10 mars 2021
Adoption du règlement :	7 avril 2021
Délivrance du certificat de conformité de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée.

2021-04-R5812 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 31-03-2021 au montant de	18 232.91\$
Les dépenses à payer 31-03-2021 au montant	50 291.24\$
Les salaires payés au 31-03-2020 au montant de	5 441.96\$

Adoptée.

2021-04-R5813 Entente relatives à la fourniture d'un service d'intervention en désincarcération

ATTENDU QUE la Ville de Maniwaki offre à la municipalité d'Egan-Sud un service d'assistance, en cas d'accident nécessitant des pinces de désincarcération ;

ATTENDU QUE cette entente est pour la durée d'un an pour un tarif annuel de 2 500\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire M. Neil Gagnon et la directrice générale Mariette Rochon à signer l'entente proposée par la Ville de Maniwaki pour et au nom de la municipalité d'Egan-Sud

Adoptée.

ANNOTATION NO : 3

Note au procès-verbal à l'effet qu'une rencontre soit organisé avec le contracteur Construction Michel Lacroix pour une réunion de démarrage de chantier, pour les travaux prévus sur les rues Marianne, Labelle, Cécile et Dominique.

2021-04-R5814 Engagement inspecteur municipal

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil procède au réengagement de l'inspecteur municipal pour l'année 2021 au salaire prévu lors de l'adoption du budget 2021.

Adoptée.

2021-04-R5815 Terrain lot no : 2 982 796

ATTENDU QU' une demande d'un citoyen désirant faire l'acquisition d'une partie du lot 2 982 796, lequel appartient à la municipalité d'Egan-Sud;

ATTENDU QUE ce lot est présentement en zone inondable (récurrence 0-20 ans) et donc, en cas d'inondation, le futur propriétaire de ce lot ne pourrait plus circuler;

ATTENDU QUE la vente de cette partie de lot servirait au futur propriétaire de procéder à un éventuel développement domiciliaire sur le lot adjacent (4 239 433);

ATTENDU QUE le risque d'inondation sur le lot 2 982 796 existe et que l'usage prévu de ce lot est l'aménagement d'un chemin d'accès afin de permettre ce développement domiciliaire et que ceux-ci pourraient éventuellement se retrouver enclavés lors d'une inondation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseillers M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal prend la décision de refuser l'offre d'achat de cette partie de lot (2 982 796).

Adoptée.

2021-04-R5816 Acceptation contrat boues septiques

ATTENDU QUE les municipalité d'Aumond, Bois-Franc, Grand-Remous et Egan-Sud ont fait une demande commune de soumissions publiques pour le service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques;

ATTENDU QUE le soumissionnaire est Services sanitaires Mario Céré inc. et que son offre a été jugée conforme aux demandes des municipalités participantes;

ATTENDU QUE ce contrat sera pour une durée de 4 ans;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte la soumission de service sanitaires Mario Céré inc. pour un montant du service de base résidentiel de 147.36\$ par résidence isolée, un montant du service de base non résidentiel de 34.75\$ du mètre cube ainsi que tous les services supplémentaires demandés et ce pour une période de 4 ans.

Adoptée.

2021-04-R5817 Commande de bacs pour les Commerces et industries

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à faire l'achat de bacs pour les matières compostables pour les commerces et les industries sur notre territoire.

Adoptée.

2021-04-R5818 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h30.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière